

Inscriptions pour l'année scolaire 2022/2023

Nom et prénom de l'enfant :

Pour réserver la garderie, cochez les cases.

(Pour une inscription tous les jours de l'année, cochez le tableau - Pour une inscription tous les jours d'un mois, cochez le mois - Sinon cochez les jours).

2022-2023

septembre '22				octobre '22				novembre '22			
Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve
		1									
5	6	8		3	4	6		7	8	10	
12	13	15		10	11	13		14	15	17	
19	20	22		17	18	20		21	22	24	
26	27	29						28	29		

décembre '22				janvier '23				février '23			
Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve
		1								2	
5	6	8		2	3	5					
12	13	15		9	10	12					
				16	17	19		20	21	23	
				23	24	26		27	28		
				30	31						

mars '23				avril '23				mai '23			
Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve
		2							2	4	
6	7	9			4	6			9	11	
13	14	16						15	16		
20	21	23						22	23	25	
27	28	30		24	25	27		29	30		

juin '23				juillet '23				août '23			
Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve
		1									
5	6	8		3	4	6					
12	13	15									
19	20	22									
26	27	29									



Garderie périscolaire

Modalités et Règlement

Le service est organisé par la commune dans la salle du Coucourou, sous la responsabilité de Mme Graziella FANJAS, les lundis, mardis, jeudis de 16h30 à 18h00.

Modalités de réservation

Nous vous demandons de réserver votre place au moins une semaine à l'avance. A partir du **VENDREDI MIDI**, il n'est plus possible de modifier les réservations (ajout ou suppression) de la semaine qui suit.

Les enfants qui n'ont pas de réservation ne pourront être accueillis sauf en cas de force majeure (hospitalisation, maladie ou accident).
Toute place réservée sera facturée.

Les réservations et annulations sont à faire en **Mairie** au 04.76.38.97.48 (vous pouvez laisser un message sur le répondeur) ou par mail : rencurel.mairie@orange.fr.

Attention : cette adresse mail va changer à la rentrée. Nous vous la commiquerons au plus tôt.

L'école de la Balme ne gère ni les réservations, ni les annulations.
Les factures sont établies à partir du registre de la Mairie.

Tarif et modalités de paiement

La participation financière demandée aux parents par soir et par enfant est de 2,00 €. La facture, sous forme de titre de recette, est adressée aux familles par la trésorerie de St Marcellin.

J'accepte le règlement de la garderie périscolaire et je m'engage à le respecter

Date : Signature :